



DECISION

Objet : Marché d'aménagement de bureaux associatifs dans les locaux d'une ancienne gendarmerie

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une consultation relative à l'aménagement de bureaux associatifs dans les locaux d'une ancienne gendarmerie,

CONSIDERANT les offres reçues pour cette consultation et l'analyse qui en a été faite en application des critères de jugement préétablis,

CONSIDERANT l'avis des membres de la Commission marchés, réunis en séance en date du 3 mars 2026, exprimé sur la base du rapport d'analyse,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature des marchés passés selon la procédure adaptée :

- **Pour le lot 1 : Démolition Maçonnerie Façades**
N° MA2609-01 avec l'entreprise LANA, domiciliée à Roche La Molière (42230), pour un montant de 32 253,50 € HT.
- **Pour le lot 2 : Menuiserie extérieure Métallerie**
N° MA2609-02 avec l'entreprise MSR, domiciliée à Mably (42300), pour un montant de 25 942,13 € HT.
- **Pour le lot 3 : Menuiserie intérieure**
N° MA2609-03 avec l'entreprise CREA BOIS, domiciliée à Parigny (42120), pour un montant de 13 843,43 € HT.
- **Pour le lot 4 : Isolation Plâtrerie Peinture**
N° MA2609-04 avec l'entreprise NJE BAT, domiciliée à Cleppe (42110), pour un montant de 19 948,75 € HT.
- **Pour le lot 5 : Carrelage Faïence**
N° MA2609-05 avec l'entreprise LUMIA, domiciliée à Lorette (42420), pour un montant de 6 336,00 € HT.
- **Pour le lot 6 : Chauffage VMC Plomberie**
N° MA2609-06 avec l'entreprise ROUSSON, domiciliée à Sorbiers (42290), pour un montant de 20 500,00 € HT.
- **Pour le lot 7 : Electricité**
N° MA2609-07 avec l'entreprise Electricité générale Perrier, domiciliée à Saint-Etienne (42000), pour un montant de 19 425,00 € HT.

Article 2 : Les marchés sont conclus pour une durée de 5 mois à compter de la date de notification.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

Article 4 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérécourse Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Madame la Préfète de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 mars 2026

Le Maire
François DRIOL

